



ANNEXE

Définition des grands axes du plan de formation des élus de la commune de Revel

Ces axes intègrent :

- les dispositions législatives et réglementaires relatives au statut des élus locaux
- les missions de la collectivité locale
- l'environnement local
- le champ de compétence des élus

AXE 1 – Statut juridique de l'élu local : dispositions applicables aux responsabilités civiles, pénales, personnelles.

AXE 2 – Compétences de la collectivité : dispositions relatives au principe de libre administration dévolu par l'article 72 de la constitution et par les lois de décentralisation. En particulier dispositions liées à la compréhension des problématiques d'urbanisme.

AXE 3 – Environnement : dispositions relatives aux grandes problématiques environnementales.

AXE 4 – Stratégie de communication du territoire et développement personnel de l'élu : dispositions relatives aux évolutions technologiques et bureautiques, aux outils et méthodes de communication, et au développement personnel de l'individu dans sa fonction d'élu.